

## - Leçon 2 : Qu'est-ce que la santé publique ?

**Professeur Hamadoun SANGHO**

### **Objectifs pédagogiques**

A la fin de ce cours, les participants devraient être capables de :

- 1) Définir la santé publique à partir de la recherche documentaire
- 2) Décrire la santé publique en termes d'objectifs
- 3) Déterminer la place de la santé publique parmi les autres disciplines

### **PLAN**

Introduction

I- Définitions

II- Définir la santé publique : recherche documentaire

III- Synthèse des définitions

IV- La santé publique en termes d'objectifs

V- La santé publique au carrefour d'autres disciplines

### **I- Définitions**

#### **1- Santé**

Dans la **constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**, adoptée le 22 juillet 1946 à New York par 61 états, on trouve la santé définie comme :

"un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité."

Cette définition a été critiquée, mais elle avait l'intérêt :

- d'élargir le concept de santé ;
- d'insister sur ses multiples dimensions : physique, psychique et sociale ;
- de présenter la santé de manière positive, contrairement aux définitions antérieures, pas seulement comme l'inverse de l'état de maladie ou de mauvaise santé.

Le texte de l'OMS déclarait également :

## 2- Publique

**La santé publique est-elle une spécificité de la santé ?**

**Quel sens, quelle précision, ajoute l'adjectif publique quand il s'applique à la santé ?**

L'adjectif public (féminin : -ique) vient du latin pūblicus, a, um (**Locutio**. URL <http://www.locutio.net>)

Il signifie :

**A.** D'État, qui est sous contrôle de l'État, qui appartient à l'État, qui dépend de l'État, géré par l'État ;

**B.** Qui concerne tout un peuple, l'ensemble de la population ;

**C.** Qui est connu, notoire.

## 3- Santé Publique

L'association des définitions des termes "**santé**" et "**publique**" met bien en avant l'idée d'une problématique de la santé au niveau de la collectivité et de l'administration d'un pays, elle donne à l'expression une dimension de mot composé que l'on va dès lors tenter de définir dans son ensemble.

De même on peut retrouver cette démarche à l'échelle de la prise en charge des patients en médecine de ville. Ainsi un médecin prendra-t-il différemment en charge une personne avec une gastro-entérite, s'il est un cas isolé, ou bien s'il s'inscrit dans un contexte épidémique, ou bien si le patient rentre d'un séjour dans un pays où les parasites digestifs sont endémiques. Dans les deux dernières situations, pour choisir le traitement le plus adapté le médecin aura une démarche de santé publique et pourra même faire appel aux services compétents.

## II- Définir la santé publique : recherche documentaire

Après la brève introduction que vous venez de lire, nous vous proposons de chercher les différentes définitions proposées pour expliciter ce qu'est la "santé publique".

Il est souvent dit que l'expression "**santé publique**" n'est pas assez explicite et de nombreux analystes proposent d'autres formulations, telles que "**santé sociale**", "**santé des populations**". Par exemple, les Québécois parlent de "**santé communautaire**", ce terme traduisant bien la notion de santé pour tous comme phénomène collectif.

Il sera également très important que vous complétiez votre recherche dans les dictionnaires et encyclopédies de langue anglaise pour bien saisir ce que les Anglo-saxons entendent par "**public health**".

### **Dictionnaires/glossaires/lexiques spécialisés**

#### **Définition obtenue :**

La science et l'art de la prévention des maladies, du prolongement de la vie et de la promotion de la santé d'un groupe ou d'une population grâce aux efforts organisés de la société.

### **Encyclopédies générales et/ou spécialisées**

#### **Wikipédia**

#### **Définition obtenue :**

La santé publique peut être définie de diverses manières. On peut en effet la présenter comme « l'étude, d'une part, des déterminants physiques, psychosociaux et socioculturels de la santé de la population et d'autre part des actions en vue d'améliorer la santé de la population ». Ou encore, comme « activité organisée de la société visant à promouvoir, à protéger, à améliorer et, le cas échéant, à rétablir la santé de personnes, de groupes ou de la population entière ».

Depuis lors il est généralement admis que l'organisation des soins curatifs appartient également aux fonctions essentielles de la Santé Publique.

La santé publique se démarque de la médecine essentiellement sur deux plans :

- 1- Elle met davantage l'accent sur la prévention que sur les traitements curatifs ;
- 2- Elle développe une approche de population, plutôt que de s'intéresser individuellement aux problèmes de santé des personnes.

### **III- Synthèse des définitions**

La définition de la santé publique acceptée en 1952 par l'OMS est issue de celle de Charles-Edward Amory Winslow, fondateur de la Yale School of Public Health:

« La science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie, de prolonger la vie et d'améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée visant à assainir le milieu, à lutter contre les maladies qui présentent une importance sociale, à enseigner les règles de l'hygiène personnelle, à organiser des services médicaux et infirmiers en vue du diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies, ainsi qu'à mettre en oeuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque membre de la collectivité un niveau de vie compatible avec le maintien de la santé, l'objet final étant de permettre à chaque individu de jouir de son droit inné à la santé et à la longévité. »

Cette définition, selon Didier Fassin, souligne deux aspects qui différencient la médecine clinique de la santé publique : l'une traite des malades quand l'autre s'intéresse d'abord à la santé en essayant de la préserver et de la promouvoir, l'une s'adresse à des individus, l'autre à des collectivités. Il s'agit de penser la santé non seulement de façon médicale mais aussi de façon collective et globale, sans se limiter au face à face soigné/soignant.

La définition de la santé publique nécessite une approche multi- et inter-disciplinaire bien plus vaste que la médecine. C'est une approche collective et administrative des problèmes de santé d'une population sous tous ses aspects politiques, économiques, réglementaires et institutionnels.

#### **IV- La santé publique en termes d'objectifs (1/2)**

Toutes les définitions de la santé publique ont en commun l'idée qu'elle se définit en fonction de ses objectifs :

→ **réduire la fréquence de la maladie ;**

→ **maintenir la santé de la population.**

L'Association of Schools of Public Health propose de définir la santé publique comme :

« les efforts de la société pour prévenir la maladie, pour promouvoir la santé et pour prolonger la durée et la qualité de vie de la population. »

La santé publique s'occupe donc de la santé globale des populations sous tous ses aspects curatifs, préventifs, éducatifs et sociaux et aide à améliorer l'efficacité et l'efficience du système (marché) des soins pour réduire les risques d'apparition ou de réapparition d'une maladie.

#### **V- La santé publique au carrefour d'autres disciplines**

La santé publique fait nécessairement appel, pour répondre à ses objectifs, à un ensemble de savoirs et de savoir-faire relevant de disciplines variées.

C'est ainsi que les disciplines suivantes ont été mises à contribution :

- l'épidémiologie : étude des problèmes de santé et de leurs déterminants au niveau de la population ;
- les sciences sociales ;
- l'économie de la santé ;
- les biostatistiques ;
- le droit de la santé ;
- la maîtrise de l'information, etc.

### **Références**

#### ***Documents à lire***

- M. -P. Pomey et É. Cattelain Valeur et sens : Le concept de santé P42-50, **in** Marie-Pascal POMEY, Jean-Pierre POULLIER, Benoist LEJEUNE. **Santé publique**. Ellipses Edition Marketing SA 2000 Paris ; **687p**.

- François Bourdillon, Gilles Brücker et Didier Tabuteau. DEFINITION DE LA SANTÉ PUBLIQUE P1-4, **in** François Bourdillon, Gilles Brücker et Didier Tabuteau, **Traité de Santé publique**, Flammarion, Paris 2007, 745 p.